

Nouveau service

« paiement de proximité »

Pour payer vos impôts, amendes, factures de cantine, de crèche, services municipaux divers...

Rendez-vous chez un buraliste agréé affichant ce logo

en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

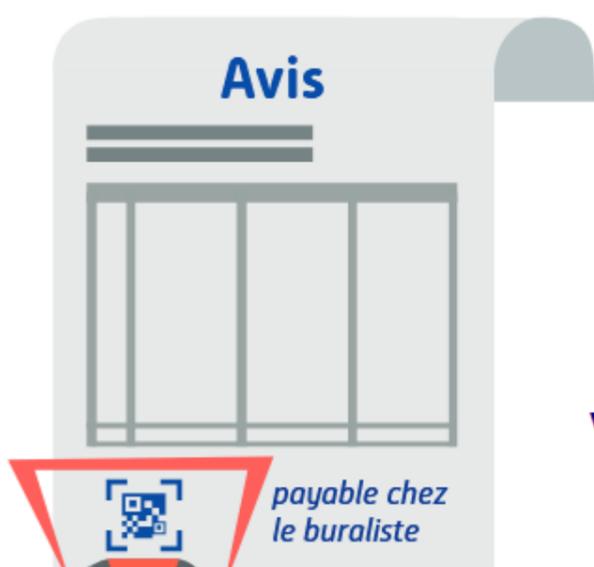
1

Vérifiez que votre avis, comporte :

- un QR code
- la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

2

Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Vous trouverez ci-dessous la liste des buralistes agréés en Eure-et-Loir, également disponible sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

